

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les commandes doivent porter très lisiblement les mentions suivantes : NOM, prénom et adresse, pour l'envoi de la facture. NOM, prénom, adresse et téléphone du destinataire de l'envoi.

Nous nous réservons la faculté de considérer tout supplément de commande comme un ordre nouveau devant faire l'objet d'expédition ou livraison séparée.

### RÉCEPTION DES COMMANDES

Les commandes sont exécutées dans leur ordre d'arrivée. Elles ne peuvent être considérées comme l'engagement de fournir tous les articles demandés ; ceux-ci pouvant se trouver épuisés, par suite de commandes antérieures ou des intempéries. De même, elles n'impliquent aucun engagement de livrer à date fixe. Le fait de nous passer commande implique l'acceptation des prix en vigueur au moment de son exécution, ainsi que de nos conditions générales de vente.

Les prix unitaires sont en T.T.C. pour nos clients particuliers et H.T. pour nos clients professionnels. Le taux de T.V.A. appliqué pour les végétaux est de 10 %.

### EXÉCUTION DES COMMANDES

Sauf ordre formel de ne pas remplacer les articles qui feraient défaut dans les variétés et forces ou formes demandées, ceux-ci seront remplacés par des sujets de mérite égal ou de force immédiatement supérieure ou inférieure.

### MODIFICATION DES COMMANDES

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués.

### LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

1 - Pour nos clients particuliers :

Nos marchandises sont vendues, prises à nos établissements. Pour livraison, voir nos conditions de livraison sur notre catalogue particuliers. Le déchargement des végétaux est effectué derrière le camion. La mise en place et déplacement sur le terrain sont à la charge du client. Pour les livraisons dans Paris et pour les bacs, nous consulter.

Toute expédition de marchandise est faite en «PORT DÛ». Les emballages sont facturés au prix de revient.

**Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Les réserves pour retard, pertes, ou avaries, doivent être formulées par le client au transporteur sur le bon de livraison.**

2 - Pour nos clients professionnels : voir nos conditions de vente sur le catalogue professionnel.

### ENLEVEMENT DES COMMANDES

La commande préparée et non emportée par le client sera annulée dans le délai d'un mois à partir de la date de la mise en disposition. Les acomptes versés ne pourront être restitués.

### GARANTIE DE REPRISE

Elle ne concerne que nos clients particuliers et est limitée à 1 an. Les professionnels (pépiniéristes, paysagistes, revendeurs, etc., des collectivités, municipalités, administrations) sont exclus. Elle est limitée au remplacement du ou des articles.

Nous apportons tous nos soins au choix et à la préparation de nos végétaux. La qualité de ceux-ci nous permet de vous assurer leur reprise, dans les conditions suivantes :

- Si vous avez bien suivi les conseils de plantation disponibles à l'accueil de la pépinière.
- Si votre achat a été entièrement réglé comptant ou à réception de la facture.
- Si vous nous avez ramené la plante n'ayant pas repris ou photo de celle-ci.
- Si votre réclamation nous parvient avant la date du premier anniversaire de votre achat, accompagnée de la facture ou du bon de caisse.

Une mortalité de 10 % sur l'ensemble du lot est considérée comme normale et reste à la charge du client.

Nous nous réservons le droit de vérifier sur place le bien fondé de votre réclamation. La garantie ne couvre pas les fournitures qui auraient subi un préjudice exceptionnel : grêle, gel, sécheresse, incendie, inondation, humidité du sol, excès d'engrais et autres facteurs, indépendants de notre volonté.

D'autre part, nous considérons qu'un échec supérieur à 25%, ne peut résulter que d'un accident, d'une mauvaise plantation, de soins défectueux et dégage notre responsabilité. Le remplacement des végétaux non repris, se fera à partir de l'automne suivant dans la même taille et variété que l'achat.

**Au cas où un acheteur aurait à se plaindre d'un lot de marchandises, il devra en retourner la totalité dans les trois jours suivant la réception, les frais de transport aller et retour restant à sa charge.**

**Garantie pour les bacs nous consulter.**

### COMPÉTENCE

En cas de litige, les tribunaux d'Evry seront compétents, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

### GARANTIE D'AUTHENTICITÉ

Aucune contestation concernant l'authenticité des variétés ne pourra être faite après l'expiration de la première période végétative permettant de constater l'erreur commise. La garantie d'authenticité est dans ce cas limitée au remplacement de l'article dans la force fournie.

### RÉFÉRENCES

Les professionnels qui argueront de cette qualité, devront nous présenter leur extrait de Kbis de moins de 3 mois le justifiant.

### APPLICATION DES PRIX

Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de la livraison. Le fait de passer commande implique l'acceptation de cette clause qui est une condition de la vente.

### PAIEMENT

Nos factures sont payables au comptant, et sans escompte, dès la réception de la marchandise. Lorsque le règlement n'aura pas eu lieu, le recouvrement de la facture se fera à trente jours de la date de livraison. Nous nous réservons expressément la faculté de tirer traite. Le défaut de paiement d'une livraison nous autorise à suspendre ou à résilier les commandes en cours. Les frais de recouvrement, timbres, taxes, renouvellement des traites, etc., sont à la charge du tiré et ne constituent pas une dérogation au lieu de paiement. En cas de paiement retardé, l'intérêt sera porté en compte.

La vente effectuée à un acheteur avec lequel le vendeur n'est pas déjà en relation d'affaires est toujours payable d'avance. La livraison d'une commande implique obligatoirement le règlement total de son montant au moment de la livraison.

### RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En conformité avec la loi Dubouchet sur la réserve de propriété (J.O. du 13 mai 1980) le transfert de propriété de nos marchandises livrées ne s'effectuera qu'après complet paiement du prix.